

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Guylaine Lampron, greffière-trésorière adjointe de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2023-02 visant à adopter le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC du Val-Saint-François a été adopté à la séance du Conseil, le mercredi 21 juin 2023 et que ce plan entrera en vigueur le 21 octobre 2023.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce plan règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond de même que sur le site internet de la MRC : <https://val-saint-francois.qc.ca>.

Donné à Richmond, ce 2 octobre 2023.



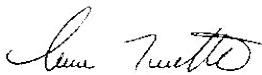
Guylaine Lampron
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)

Je soussigné Anne Turcotte, directeur(trice) général(e) ou greffier(ière) de la Municipalité de Stoke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public pour l'adoption du Règlement numéro 2023-02 visant à adopter le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC du Val-Saint-François, aux endroits fixés par le conseil, le 3 octobre 2023 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 octobre 2023.

SCEAU



Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)